

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Vendredi 24 juin 2022 – 20 H**

**PRÉSENTS** : Ghislaine DUPUY – Nicolas REY – Jean-Jacques RAFFIN – Christophe VUILLEMIN – Gérard DUTEL – Stéphane BONIFACE - Véronique DEBERT – Guillaume GARIN

**ABSENTS EXCUSÉS** : Sylvie GANGLOFF (pouvoir à Guillaume GARIN) – Pierre-Jean LAFFAY (pouvoir à Stéphane BONIFACE)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Nicolas REY

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 12 mai 2022.

**1/ VOIRIE**

➤ **Adressage : numérotation de parcelles et dénomination de voies**

➤ Secteur du Reynaud

Il s'agit de donner un numéro et une dénomination au chemin desservant la parcelle cadastrée ZD n° 58 en limite de la commune de Sainte Colombe-sur-Gand, Violay, Bussièrès et Saint Agathe en Donzy.

Le Premier Adjoint a rencontré sur place le Maire et l'Adjoint à la voirie de Violay. Il est proposé que le chemin appartenant pour partie à Violay ait la même dénomination pour les deux communes.

À l'unanimité des membres présents, ladite parcelle aura pour adresse : **220, chemin du Reynaud – 42540 Sainte Colombe-sur-Gand.**

➤ Route de Saint Cyr

Après métrage depuis l'angle de la rue des Tisseurs et la route de Saint Cyr, il est attribué à l'unanimité, l'adresse suivante à un immeuble en cours de travaux : **n° 51, route de Saint Cyr – 42540 Sainte Colombe-sur-Gand.**

➤ Quartier Bellevue

Il convient de donner un nom à la parcelle à la perpendiculaire de l'allée Bellevue, cadastrée A n° 1098. Il faut par ailleurs en demander la dénumérotation pour l'intégrer au tableau des voies communales. En effet, cette parcelle est destinée à relier le lotissement privé en cours de réalisation et nous devons procéder à la numérotation des quatre parcelles privées (à gauche : n° 83 et 96 et à droite : 77 et 100. Il est décidé à l'unanimité de reporter la dénomination de cette voie jusqu'à obtention de plus amples informations de la part du lotisseur (allée, rue ou impasse).

➤ Rue entre les deux salles

À l'unanimité des membres présents, il est décidé de demander une réquisition pour division parcellaire afin de faire apparaître au cadastre le tracé de la rue desservant la salle d'animation rurale et la salle des fêtes. En effet, les usagers, dont les riverains du haut de la rue du Lavoir doivent emprunter ce passage pour quitter leur domicile du fait de l'interdiction de remonter vers la rue des Tisseurs. À l'unanimité des membres présents, il est décidé qu'après dénumérotation faisant suite à la division parcellaire envisagée, la voie s'appellera **rue du Bon Temps** et sera intégrée, in fine, au tableau des voies communales. Il y a lieu de prendre contact avec le cabinet de géomètres TOINON.

➤ **Raccordement électrique du n° 51 route de Saint Cyr**

Il est décidé à l'unanimité des membres présents de délibérer pour annuler la délibération n°2022/13 prise lors de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2022 actant la prise en charge,

par la commune, de l'alimentation électrique, de télécommunication électronique du bien concerné. En effet, le SIEL a réétudié le dossier et lors d'une réunion sur site avec ENEDIS, le pétitionnaire et Nicolas REY, il a été confirmé la prise en charge du branchement par le pétitionnaire.

➤ **Choix des devis et désignation des entreprises**

Jean-Jacques RAFFIN, Adjoint à la voirie, rappelle le programme des travaux de voirie 2022 : Chemin du Moulin, Chemin Moriot, accès au lotissement quartier Bellevue. Trois entreprises ont été contactées (Colas, Eiffage, Eurovia), deux ont répondu : l'entreprise Colas avec une offre à 42.165,00€ HT et l'entreprise EIFFAGE avec une offre à 30.230,88 € HT.

Conformément au choix de la Commission Voirie, précédemment réunie, il est décidé, à l'unanimité des membres présents, de retenir l'entreprise EIFFAGE.

Curage des fossés

La société Balmont a présenté un devis d'un montant de 5.975,00€ HT et la société Terrier d'un montant de 5.585,00€.

La Commission Voirie a précédemment retenu l'entreprise Balmont malgré les 390€ de différence compte-tenu de l'excellent travail réalisé l'année dernière. Décision conforme de l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Monsieur RAFFIN précise que les ETS MACAUDIER de Bellegarde-en-Forez interviendront très prochainement pour effectuer les coupes hautes des différents talus (station d'épuration, salle des fêtes, terrain de boules), et le débroussaillage des sentiers de randonnée de la communauté de communes. Le devis accepté s'élève à 747,50 € HT.

➤ **Tableau des voies communales**

Il est convenu de demander, à titre indicatif, un devis au cabinet de géomètres TOINON de Feurs pour une mission de révision du tableau des voies communales ; le géomètre propose de voir le travail qu'il vient de réaliser pour la commune de Saint Just-la-Pendue.

Stéphane BONIFACE demande que soit réclamé le tableau initial de 1957 en Sous-Préfecture.

➤ **Broyage des végétaux**

Il a eu lieu le 14 juin courant avec le broyeur mis à disposition par la Communauté des Communes Forez-Est. Intervenait Pascal, l'agent de Saint Cyr-de-Valorges mis à disposition, Angéline et Loïc. Les bacs à compost doivent être remis en place, une visite des services de la CCFE est prévue le 1er juillet pour envisager leur réhabilitation.

➤ **Pose de miroirs de visibilité**

Du fait du coût des miroirs, il est décidé que dans un premier temps, il y a lieu de d'installer celui prévu dans l'arrêté municipal 2022/17, sur l'accotement droit de la route départementale 103, en entrée d'agglomération, afin d'améliorer la visibilité des usagers de la voie communale 107 (doublé d'un STOP en lieu et place du CÉDEZ LE PASSAGE et de la signalisation horizontale adéquate).

Le miroir envisagé dans l'arrêté n° 2022/24, sur l'accotement de la route de Saint Cyr, facilitant la sortie des usagers de la rue du Pèlerin, peut être différé. Là, il conviendra toutefois d'implanter le panneau STOP en lieu et place du CÉDEZ LE PASSAGE, ainsi que le marquage au sol.

À l'unanimité des membres présents, une délibération est adoptée pour l'instauration des panneaux STOP et signalisation horizontale, en haut de la voie communale 107 et en haut de la rue du Pèlerin.

➤ **Inventaire des ponts et murs de soutènement de voirie communale d'une hauteur supérieure à 2 m**

Comme Christophe VUILLEMIN, 3<sup>ème</sup> Adjoint, l'évoquait lors du dernier Conseil Municipal, c'est le bureau d'étude INFRANEO qui a été mandaté par CEREMA (dans les départements de la Loire et de l'Isère), organisme public en charge de mettre en œuvre le Programme National des Ponts, conduit et financé par l'État.

La visite d'INFRANEO, initialement prévue le jeudi 30 juin est décalée au 1<sup>er</sup> juillet au matin.

## 2/ TRAVAUX BÂTIMENTS

Nicolas REY, Premier Adjoint, fait un point sur l'avancement des travaux dans les divers bâtiments communaux :

- **Cantine**  
Fenêtres : elles seront posées à compter du 27 juin  
Plâtrerie / électricité : semaine du 11 juillet  
Carrelage / plafonds : semaine du 18 juillet  
Plâtrerie, peintures, finitions, radiateurs, lave-mains : semaine du 25 juillet
- **Portail de l'école**  
Pose deuxième quinzaine de juillet avec réinstallation de la caméra existante.
- **Salle de basket**  
Chape coulée le lundi 23 mai.  
Grâce à la canicule, le séchage a été grandement facilité, permettant la pose du sol souple le mardi 28 juin par l'entreprise AUBONNET.  
Il est demandé à ce que les tampons des chaises soient impérativement collés pour le mercredi 29 juin, sinon les tapis de protection devront être installés avant la fête de l'école qui a lieu le dimanche 3 juillet.
- **Devis toiture Cure**  
Christophe VUILLEMIN se charge de prendre contact avec des entreprises spécialisées dans la pose d'ardoise pour que soit actualisé le coût estimé en fin d'année 2021.
- **Corniche toiture Mairie**  
Une partie de la corniche du bâtiment de la Mairie/Ecole est tombée. Christophe VUILLEMIN et l'entreprise BISSAY vont jauger chenaux et corniche. Un devis sera fait pour la totalité des chenaux car les débordements provoquent des infiltrations dans les corniches qui se délittent.  
Une déclaration à l'assurance sera établie, au titre du dégât des eaux, eu égard aux intempéries de la semaine (pluie violente et grêle).
- **Travaux d'été**
  - École : étagère pour la Directrice - mise en sécurité de la cuve fioul - ponçage et peinture des portes en bois de la cour et des petits bancs.
  - Rumeur Libre : poncer, traiter et repeindre le portail.
  - Cure : repeindre les deux barrières, la porte de la chaudière.
  - Bornes d'incendie : à repeindre, conformément au tableau fourni par le SDIS 42.
  - Pergola et banc devant la Mairie : à repeindre
  - Cimetière : désherbage.

### 3/ ASSAINISSEMENT

- **Étude diagnostique du réseau / création d'un groupe de commande à la C.C.F.E.**  
La compétence ASSAINISSEMENT sera conférée à la Communauté de Communes Forez-Est le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Au préalable, chaque commune devra procéder à la révision de son schéma directeur d'assainissement s'il a plus de 10 ans. La C.C.F.E. propose une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de consulter pour qu'un seul bureau d'études intervienne sur le territoire communautaire. La participation communale pour les communes de moins de 500 habitants est fixée à 800 €. Il est décidé à l'unanimité d'intégrer le groupement de commande initié par la C.C.F.E.
- **R.P.Q.S.**  
Les parties administrative et financière ont été renseignées en interne ; Monsieur FOUGÈRE, Technicien MAGE (Conseil départemental) a été relancé pour qu'il abonde la partie technique.

### 4 / PERSONNEL COMMUNAL

- **Contrat Flavie MUZELLE**  
Remplace Maryline BRUNEL (en arrêt de travail pour maladie jusqu'au 3 juillet inclus) depuis le lundi 13 juin et jusqu'au vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 inclus.
- **Contrat Angéline BISSAY**  
Un contrat du 02 juin au 30 juin 2022 inclus a été établi, une proposition de prolongation de contrat pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2022 lui sera proposée sous réserve de sa disponibilité.
- **Formation de Loïc MAYERE**  
Cette formation est obligatoire pour sa titularisation. Elle se déroulera les 06, 07 et 10, 11, 12 octobre 2022 au Centre Technique d'Exploitation de Roannais Agglomération, boulevard de Valmy à Roanne.

➤ **Horaires d'été**

L'Unité Technique applique d'ores et déjà les horaires d'été, soit de 06 H à 14 H 45 avec une pause de 20 mn.

➤ **Congés d'été Élus et Personnel**

Un tour de table est effectué.

Le secrétariat de mairie sera fermé du samedi 23 juillet – 12 H au mardi 16 août – 08 H 30.

## 5/ FERMETURE DE LA BOULANGERIE

Un administré s'est proposé pour tenir un dépôt de pains. Les membres du Conseil Municipal apprécient cette initiative. Après s'être rapproché de communes ayant tenté l'expérience, le conseil pense que ce mode de fonctionnement ne peut être pérenne du fait des contraintes imposées (lieu, normes d'hygiène, horaires, périodicité, création d'une régie municipale...) et décident de ne pas y donner une suite favorable.

## 6/ RECENSEMENT DE LA POPULATION

Cette campagne se déroulera du jeudi 19 janvier au samedi 18 février 2023, sous couvert de l'INSEE.

L'État, via l'INSEE, alloue une dotation dont le montant sera connu en octobre 2022.

L'indemnité brute à verser à l'Agent recenseur sera calculée au mieux afin de tenir compte des heures de travail, du coût du carburant... elle sera soumise ultérieurement à la décision du Conseil Municipal.

## 7/ DÉTERMINATION DU MODE DE PUBLICITÉ DES ACTES PRIS PAR LES COLLECTIVITÉS AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2022

Avant le 1<sup>er</sup> juillet, les communes de moins de 3.500 habitants sont invitées à délibérer si elles souhaitent conserver la publicité de leurs arrêtés non individuels et de leurs délibérations par **affichage** ou par **production papier**. Sans délibération, cette publicité doit se faire d'office par voie dématérialisée (site internet par exemple).

Il est décidé à l'unanimité d'opter pour la publicité par **production papier** (consultation plus aisée en Mairie ; tout le monde ne disposant pas d'Internet).

## QUESTIONS DIVERSES

- **Bouchouchette** : l'administré souhaitant créer une terrasse réfléchit à la faisabilité de son projet compte-tenu de la réponse de la CCFE quant au non retrait de son projet par rapport à la voirie.
- **ILLIWAP** : nouvelles fonctionnalités, calendrier, sondage, signalement citoyen ; les avis de décès pourraient être communiqués.
- **ECOLE** : les sondes CO2 ont été placées dans les classes et les exercices d'évacuation incendie et attentat ont été effectués cette semaine.
- **Météo** : alerte orange renforcée au titre de la sécheresse.
- Stéphane BONIFACE attire l'attention du conseil sur le fait qu'une partie des pavés de la place de l'église sont glissants et gras, il suggère que soit demandé au Bistrot des Colombes de nettoyer le sol impacté par l'utilisation du barbecue.
- **Futur bulletin** : penser à prendre des photos lorsque les membres du Conseil Municipal participent à un évènement, notamment :
  - Concours pétanque de la Chasse
  - La Bourriche
  - Fête de l'école
  - Concours de belote de la fête
  - Spectacle de la fête
- **Participation des élus à des instances tiers**

Jean Jacques RAFFIN, 2<sup>ème</sup> Adjoint est l' élu qui siège à :

- La Roannaise de l'eau : ce syndicat produit et distribue l'eau potable jusqu'aux robinets des consommateurs des communes adhérentes. Il participe aux réunions du conseil d'administration EPCI qui a absorbé « Les eaux du Gantet » dont nous étions membres.
- Le SMAELT (Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Loire et de la Toranche) ; son rôle consiste en la restauration des cours d'eau (gestion des boisements de berges, gestion des plantes invasives, la « ripisylve », lutter contre les inondations, et améliorer la qualité de l'eau). L'objectif est d'assurer le libre écoulement des eaux tout en maintenant une bonne

qualité écologique du cours d'eau et de ses abords. C'est ce syndicat qui gère la rivière du Bernand.

Nicolas REY, 1<sup>er</sup> Adjoint est :

- Délégué au SIEL : ce syndicat intercommunal regroupe l'ensemble des communes et EPCI du département. Il est un acteur majeur dans les grandes décisions en lien avec les questions énergétiques, le déploiement de la fibre et des bornes de recharge électrique. Le SIEL est propriétaire des réseaux électriques basse tension par transfert de compétence de la commune. La commune est présente à chaque Comité syndical (3 par an).
- Membre de la commission environnement de la CCFE : cette commission est composée d'une vingtaine d'élus qui proposent des orientations stratégiques en lien avec les questions environnementales : mobilité douce, récupération d'eau de pluie, pacte alimentaire territorial...
- Président du comité de pilotage de Natura 2000 : organisme qui suit et gère la protection des chiroptères sur les communes de Sainte Colombe sur Gand, Viricelles, Saint Just la Pendue et Néronde.

Ghislaine DUPUY, Maire est :

- Membre de la commission enfance jeunesse. Cette commission est présidée par Georges SOUZAN Vice-Président et Maire de Bussières ; elle travaille avec les services CCFE sur les projets et les actions liés aux problématiques de l'enfance (crèche, formation des Assistantes Maternelles, gestion Relais de la petite enfance, des accueils en centres de loisirs, ludothèque...)
- Membre de la commission des finances. Cette commission est présidée par Pierre VIRICEL Vice-Président et Maire de Chazelles sur Lyon ; elle effectue un travail d'échanges avec les responsables financiers de la CCFE qui lui présentent les budgets prévisionnels et exécutés, et abordent aussi les problèmes financiers concernant les collectivités, ainsi que les gros chantiers de la CCFE.
- Déléguée CCFE à Espace 2M, structure regroupant la MIF et la Mission Locale. La Mission Locale du Roannais accueille, informe, oriente et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, elle travaille avec eux leur projet professionnel et les aide dans leur recherche d'emploi. La MIFE du Roannais effectue un travail du même type avec les personnes plus âgées.
- Déléguée CCFE suppléante au SCOT Sud Loire, Syndicat Mixte mène une phase de prospective, afin de définir les orientations majeures du futur Projet d'Aménagement Stratégique. Il aborde les problèmes de développement du territoire, de la mobilité, commerces, biodiversité, paysages liés. il fixe les règles d'urbanisme auxquelles nous devrions nous conformer.

**Prochain conseil municipal le mardi 19 juillet 2022 à 20 H en Mairie\***

La séance est levée à minuit.

**\*NOTA : désormais Député, Jean-Pierre TAITE a démissionné de son poste de Président de la CCFE ; le Conseil communautaire se réunira le mardi 19 juillet à 18h30 pour procéder à la réélection du bureau de la CCFE.  
De ce fait le conseil municipal est repoussé au vendredi 22 juillet à 20 H.**